

Appel à projets Contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg

2024 - 2^{ème} édition

Sommaire

1. CADRE DE LA 2 ^{ÈME} ÉDITION DE L'APPEL À PROJETS 2024	3
2. ATTENDUS À L'ÉGARD DES PROJETS	6
3. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES PROJETS	6
4. DÉMARCHES À SUIVRE POUR LE DÉPÔT DES PROJETS	6
5. DISPOSITIF VILLE-VIE-VACANCES (VVV)	8
6. CONTACTS	9

1. Cadre de la 2^{ème} édition de l'appel à projets 2024

UN CONTEXTE PARTICULIER : LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE VILLE ET DE LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE POUR LA PÉRIODE 2024 - 2030

La **Politique de la ville** vise à réduire les inégalités au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers populaires et à améliorer les conditions de vie de leurs habitant-es. C'est une politique transversale qui permet de mobiliser les acteurs publics dans la recherche de solutions adaptées aux besoins de chaque territoire. Mise en œuvre dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite « Loi Lamy », elle est pilotée localement par les intercommunalités, en lien avec les Préfectures et les communes, à travers le **Contrat de ville**, et déployée sur les **quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV)**.

En 2024, le soutien aux projets portés par les associations et acteurs de terrain pour les habitant-es des QPV, sollicité dans le cadre de l'appel à projets annuel du Contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg, s'inscrit dans le contexte particulier du renouvellement au niveau national des Contrats de ville « Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030.

Dans cette année de transition, une 1^{ère} édition de l'appel à projets a été lancée le 1^{er} octobre 2023. Elle était ouverte aux projets développés sur l'année civile 2024, sur le périmètre de la géographie prioritaire du Contrat de ville 2015-2023 (18 quartiers prioritaires de la Politique de la ville – QPV).

La présente édition de l'appel à projets est dédiée aux projets développés sur l'année scolaire 2024-2025 et aux projets Ville-Vie-Vacances prévus pour les périodes des vacances d'été, de la Toussaint et de Noël. Cette 2^{ème} édition 2024 intègre les orientations prioritaires du nouveau Contrat de ville « Quartiers 2030 », et s'applique sur le périmètre mis à jour de la géographie prioritaire confirmée par décret le 28 décembre 2023, soit 21 QPV (voir carte page 5).

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

24 avril 2024	Ouverture de l'appel à projets
31 mai 2024	Limite de dépôt des projets
De juin à septembre 2024	Instruction partagée des projets
À partir de septembre 2024	Information aux porteurs de projets, selon les instances décisionnelles propres à chaque financeur

LES 3 AMBITIONS DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE ET LEURS ENJEUX

UN TERRITOIRE INCLUSIF ET SOLIDAIRE

- L'égalité réelle et la lutte contre les discriminations
- L'accès et le recours aux services publics, aux droits sociaux et juridiques
- La mixité sociale
- La mobilité durable et apaisée
- La prévention, le bien être et le maintien en bonne santé dès le plus jeune âge
- L'accès à une alimentation durable et de qualité
- La prise en compte du vieillissement de la population

DES QUARTIERS OÙ GRANDIR ET S'ÉMANCIPER TOUT AU LONG DE LA VIE

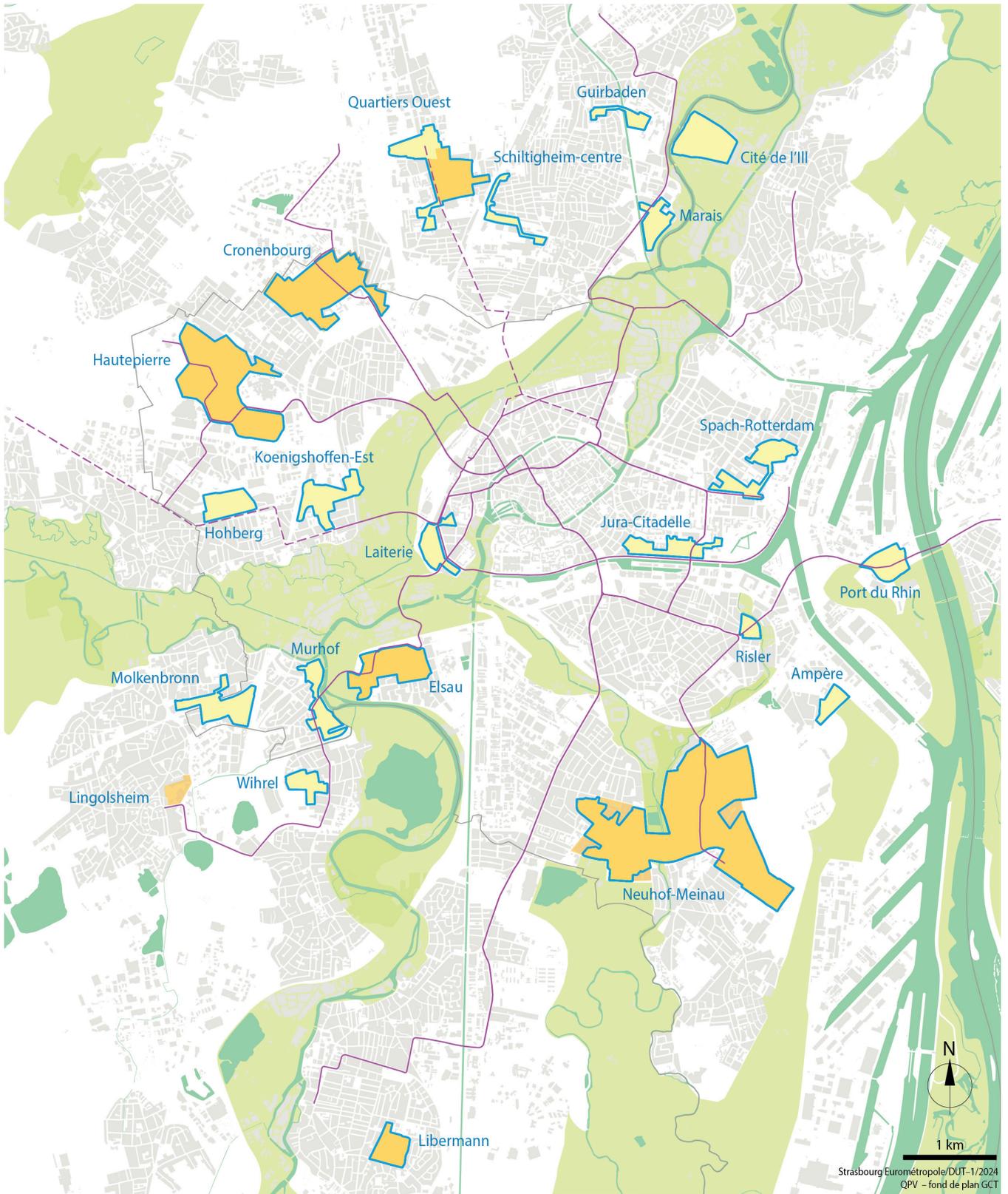
- Le soutien à la parentalité
- La lutte contre les effets des inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative
- L'accès à la formation et au développement des compétences
- La maîtrise de l'écrit, de la lecture et des usages numériques
- L'accès à l'emploi durable pour toutes et tous
- L'entrepreneuriat et le développement des activités économiques, notamment d'utilité sociale
- L'épanouissement et l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
- La citoyenneté, la participation et l'engagement

DES RUES ET DES LOGEMENTS OÙ IL FAIT BON VIVRE

- La qualité et la sobriété énergétique de l'habitat
- L'adaptation au changement climatique et la protection de l'environnement
- La proximité et la vie de quartier
- La qualité, la propreté et l'appropriation des espaces communs
- La sécurité et la tranquillité publiques

La convention-cadre du Contrat de ville « Quartiers 2030 » est en signature auprès de l'ensemble des partenaires. Elle peut être consultée en [cliquant ici](#).

LOCALISATION DES 21 QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



- QPV 2024
- projet ANRU
- trame verte et bleue
- transport en commun en site propre (- - - en projet)

2. Attendus à l'égard des projets

L'instruction des projets se fera sur la base des attendus suivants :

- des projets en réponse à au moins un des enjeux (cf. ambitions et enjeux page 4) du nouveau Contrat de ville ;
- des projets élaborés en partenariat avec des acteurs de proximité et en cohérence avec les actions déjà existantes sur le-s territoire-s concernés, des projets inter-associatifs.

Une attention particulière sera portée aux projets :

- avec un caractère innovant et/ou structurant pour le-s territoire-s ;
- prenant en compte la participation et la mobilisation des habitant-es ;
- intégrant l'enjeu de la lutte contre les discriminations ;
- contribuant à l'égalité de genre et les droits des femmes.

3. Critères de recevabilité des projets

Les projets devront respecter les critères suivants :

- **les porteurs de projets** : l'appel à projet s'adresse à des associations, des collectivités territoriales et des établissements publics ; les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont déclarées et qu'elles disposent un numéro de SIRET ;
- **le périmètre de l'action** : le projet concerne un ou plusieurs QPV et bénéficie aux habitant-es des QPV dans une proportion très significative (supérieure ou égale à 50%) ;
- **une prise de contact avec les correspondant-es du Contrat de ville** (cf liste de contacts page 9) est nécessaire au préalable du dépôt des nouveaux projets et des projets modifiés ;
- **le respect du calendrier de dépôt** ;
- **le dossier doit être complet** (saisie des pièces justificatives sur le portail DAUPHIN <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>) ;
- toute action ayant déjà été financée dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville nécessite la **production d'un bilan financier et quantitatif** sur le portail DAUPHIN.

4. Démarches à suivre pour le dépôt des dossiers

Les subventions qui peuvent être sollicitées dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de ville sont principalement :

- des crédits spécifiques « Politique de la ville » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) gérés par la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) du Bas-Rhin ;
- des crédits des services déconcentrés de l'État correspondant au domaine dans lequel l'action s'inscrit ;
- des crédits des collectivités locales sur leurs champs de compétences :
 - les communes de Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim et Ostwald ;
 - l'Eurométropole de Strasbourg ;
 - la Collectivité européenne d'Alsace, partenaire des 3 Contrats de ville signés sur le périmètre du territoire du Bas-Rhin, comptant un total de 24 QPV, qui mobilise son droit commun et une enveloppe spécifique ;

- le Conseil Régional Grand Est ;
- des crédits de la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Bas-Rhin pour des actions entrant dans son champ de compétences.

LA SAISIE INITIALE DE LA DEMANDE SUR LE PORTAIL DAUPHIN

Les demandes de subvention doivent être saisies sur le portail DAUPHIN (<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>) et un exemplaire du dossier Cerfa en format pdf doit être envoyé à l'adresse suivante : contratdeville@strasbourg.eu

Pour tout dossier, il faut saisir une demande d'un montant à minima de 1€ à l'État sous l'intitulé 67-ETAT-POLITIQUE-VILLE.

Pour toute aide concernant la saisie en ligne sur le portail DAUPHIN, les porteurs de projet peuvent contacter la cellule d'assistance technique de l'ANCT par téléphone au 09 70 81 86 94 ou par mail à l'adresse suivante : support.P147@proservia.fr

La notice d'utilisation du portail DAUPHIN est accessible sur [la page dédiée de l'Eurométropole de Strasbourg](#).

LA SAISIE COMPLÉMENTAIRE SUR D'AUTRES PORTAILS

Pour solliciter des financements auprès des financeurs suivants, des démarches et calendriers spécifiques sont à prendre en compte

- La **Direction Régionale des Affaires Culturelles** (DRAC) : toute demande pour l'année 2025 est à déposer d'ici le 1^{er} décembre 2024 via le site dédié [Demandes de subventions à la DRAC Grand Est \(culture.gouv.fr\)](#) ; l'appel à projets « [Culture et lien social](#) » est plus particulièrement dédié aux actions d'éducation artistique et culturelle à destination des habitant-es des QPV.
- La **CAF** : toute demande auprès de la CAF pour les appels à projets suivants doit se faire sur la [plateforme dédiée ELAN](#) et selon les critères d'éligibilité propres à chaque dispositif :
 - **CLAS** (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) jusqu'au 26 mai 2024 ;
 - **REAAP** (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) jusqu'au 30 juin 2024.

Pour les dispositifs suivants, des formulaires spécifiques sont disponibles auprès de la Direction de l'Action Territoriale de la CAF du Bas-Rhin (voir contact page 12) :

- **Promotion des valeurs de la République et prévention de la radicalisation** jusqu'au 30 juin 2024 ;
- **Élance-toi**, tout au long de l'année, avant le démarrage de l'action ;
- **Séjours familiaux de proximité**, tout au long de l'année, avant le démarrage de l'action.
- La **Région Grand Est** : toute demande est à déposer en ligne et selon les critères d'éligibilité indiqués. Le dispositif de [soutien à la vie associative de proximité « DIVA'P »](#) (tout au long de l'année, au plus tard 3 mois avant le démarrage de l'action) et le dispositif de [soutien aux associations dans leurs projets d'investissements « Inv'Est Asso »](#) (tout au long de l'année, avant l'achat) sont particulièrement appropriés pour les projets développés en QPV.

En cas de financement de votre action, vous devrez mentionner dans toutes vos communications la participation de l'ensemble des financeurs à votre projet.

5. Dispositif Ville-Vie-Vacances (VVV)

PUBLIC	Jeunes de 11 à 18 ans éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances et notamment les publics orientés par la protection judiciaire de la jeunesse, la prévention spécialisée, l'aide sociale à l'enfance, l'administration pénitentiaire et le programme de réussite éducative
TERRITOIRES	Les 21 quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV)
PÉRIODE VISÉE	Vacances scolaires d'été 2024, de la Toussaint 2024 et de Noël 2024
CRITÈRES DE PRIORISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Activités ayant lieu le week-end et plus particulièrement durant la période du mois d'août • Activités organisées en dehors des quartiers qui permettent une plus grande ouverture des jeunes au monde extérieur et favorisent la mobilité • Activités favorisant la mixité garçons/filles avec un objectif de 50 % de jeunes filles bénéficiaires • Actions reposant sur une forte implication des jeunes, à toutes les étapes des actions, de leur élaboration à leur réalisation ainsi que les éventuelles modalités de restitution • Pour les demandes de renouvellement, remise du bilan N-1 lors du dépôt du dossier
CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES FINANCEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Modalité de repérage des jeunes, et plus particulièrement des jeunes filles • Adéquation objectifs généraux/coût, réalisme financier, impact environnemental et sérieux de gestion <p>Tout comme l'ensemble des projets déposés à l'appel à projets du Contrat de Ville, les actions en partenariat avec les structures locales et en dialogue avec les institutions sont favorisées</p>
INFORMATIONS IMPORTANTES	<ul style="list-style-type: none"> • Les changements de calendrier, de lieux et d'horaires devront être annoncés préalablement aux partenaires financeurs • Des visites et contrôles pourront être effectués sur les sites • Les accueils collectifs de mineurs, avec ou sans hébergement, doivent être obligatoirement déclarés sur le site https://tam.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr

6. Contacts

COMMUNES ET EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	ÉTAT
SUJETS TRANSVERSAUX / SUPPORTS TECHNIQUES	
<p>EUROMÉTROPOLE DIRECTION DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE</p> <p>Mme Auriane MARTIN Assistante de projets 03 68 98 82 78 - contratdeville@strasbourg.eu</p> <p>Direction de projet Politique de la ville - DPPV Ville et Eurométropole de Strasbourg Centre Administratif - 1 parc de l'Étoile 4ème étage - bureau 470 67076 Strasbourg Cedex</p>	<p>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS - MISSION VILLE</p> <p>ddets-mission-ville@bas-rhin.gouv.fr</p> <p>Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités - DDETS Mission Ville Cité administrative - 14 rue du Maréchal Juin CS 50016 - 67084 Strasbourg Cedex</p>
CORRESPONDANT·ES DANS LES TERRITOIRES	
QPV GUIRBADEN (BISCHHEIM)	
<p>Mme Anne-Laure HAMELIN Responsable service sport - jeunesse - vie associative - Politique de la ville 03 88 18 01 55 al.hamelin@ville-bischheim.fr</p>	<p>Mme Françoise NASSANY Déléguée de la Préfète 06 76 10 43 26 francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr</p>
QPV QUARTIERS OUEST (BISCHHEIM ET SCHILTIGHEIM)	
<p>Mme Clarisse PHAM Cheffe de projet renouvellement urbain et social 07 87 92 26 42 clarisse.pham@strasbourg.eu</p>	<p>Mme Françoise NASSANY Déléguée de la Préfète 06 76 10 43 26 francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr</p>
QPV MARAIS (SCHILTIGHEIM)	
<p>Mme Adriana CAVANI-FRANÇOIS Chargée de mission Politique de la ville 06 07 46 49 38 adriana.cavani-francois@ville-schiltigheim.fr</p>	<p>Mme Françoise NASSANY Déléguée de la Préfète 06 76 10 43 26 francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr</p>
QPV CENTRE (SCHILTIGHEIM)	
<p>Mme Adriana CAVANI-FRANÇOIS Chargée de mission Politique de la ville 06 07 46 49 38 adriana.cavani-francois@ville-schiltigheim.fr</p>	<p>Mme Françoise NASSANY Déléguée de la Préfète 06 76 10 43 26 francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr</p>
QPV LIBERMANN (ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN)	
<p>Mme Christine CHEVALLAY Directrice des solidarités 03 88 66 80 73 c.chevallay@illkirch.eu</p>	<p>Mme Asma KILICOGU Déléguée de la Préfète 06 77 38 19 29 asma.kilicoglu@bas-rhin.gouv.fr</p>

QPV WIHREL (OSTWALD)	
Mme Émilienne BOHN Chargée de mission Politique de la ville 06 82 35 89 53 e.bohn@ostwald.eu	M. Rodolphe BOURLETT Délégué de la Préfète 07 88 72 12 08 rodolphe.bourlett@bas-rhin.gouv.fr
QPV CITÉ DE L'ILL (STRASBOURG)	
Mme Karen GEIGER Chargée de mission quartier 03 88 45 88 54 karen.geiger@strasbourg.eu	M. Rodolphe BOURLETT Délégué de la Préfète 07 88 72 12 08 rodolphe.bourlett@bas-rhin.gouv.fr
QPV CRONENBOURG (STRASBOURG)	
Mme Véronique JACOB-BOHN Chargée de mission quartier 06 12 79 26 02 veronique.jacob-bohn@strasbourg.eu	M. Jean-Marc KIEFFER Délégué de la Préfète 06 18 29 48 87 jean-marc.kieffer@bas-rhin.gouv.fr
QPV HAUTEPIERRE (STRASBOURG)	
M. Raphaël AUBOIS-LIOGIER Chargé de mission quartier 06 73 27 62 60 raphael.aubois-liogier@strasbourg.eu	M. Jean-Marc KIEFFER Délégué de la Préfète 06 18 29 48 87 jean-marc.kieffer@bas-rhin.gouv.fr
QPV HOHBERG (STRASBOURG)	
Mme Véronique JACOB-BOHN Chargée de mission quartier 06 12 79 26 02 veronique.jacob-bohn@strasbourg.eu	M. Rodolphe BOURLETT Délégué de la Préfète 07 88 72 12 08 rodolphe.bourlett@bas-rhin.gouv.fr
QPV LAITERIE (STRASBOURG)	
Mme Lauriane MAZE Chargée de mission quartier 03 68 98 72 42 lauriane.maze@strasbourg.eu	M. Jean-Marc KIEFFER Délégué de la Préfète 06 18 29 48 87 jean-marc.kieffer@bas-rhin.gouv.fr
QPV KOENIGSHOFFEN-EST (STRASBOURG)	
Mme Maeva MOREAU Directrice adjointe de territoire 06 72 16 20 29 maeva.moreau@strasbourg.eu	M. Rodolphe BOURLETT Délégué de la Préfète 07 88 72 12 08 rodolphe.bourlett@bas-rhin.gouv.fr
QPV MURHOF (STRASBOURG)	
M. François DESRUES Directeur de territoire 06 30 52 38 11 francois.desrues@strasbourg.eu	M. Djamel ROUABAA Délégué de la Préfète 07 85 40 41 19 djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr

QPV MOLKENBRONN (STRASBOURG ET LINGOLSHEIM)	
<p>Pour la ville de Strasbourg M. François DESRUES Directeur de territoire 06 30 52 38 11 francois.desrues@strasbourg.eu</p> <p>Pour la ville de Lingolsheim M. Luc LEHNER Réfèrent Politique de la ville lehnerl@lingolsheim.fr</p>	<p>M. Djamel ROUABAA Délégué de la Préfète 07 85 40 41 19 djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr</p>
QPV ELSAU (STRASBOURG)	
<p>Mme Lucie Lou GASCHY Cheffe de projet volet humain PRU 06 49 32 00 55 lucie-lou.gaschy@strasbourg.eu</p>	<p>M. Djamel ROUABAA Délégué de la Préfète 07 85 40 41 19 djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr</p>
QPV MEINAU (STRASBOURG)	
<p>Mme Maylis BLANC Chargée de mission quartier 03 68 98 92 33 maylis.blanc@strasbourg.eu</p>	<p>Mme Asma KILICOGLU Déléguée de la Préfète 06 77 38 19 29 asma.kilicoglu@bas-rhin.gouv.fr</p>
QPV NEUHOF (STRASBOURG)	
<p>Mme Lucia CARRONDO Chargée de mission quartier 06 73 19 92 44 lucia.carrondo@strasbourg.eu</p>	<p>Mme Asma KILICOGLU Déléguée de la Préfète 06 77 38 19 29 asma.kilicoglu@bas-rhin.gouv.fr</p>
QPV PORT DU RHIN (STRASBOURG)	
<p>Mme Valentine SBERRO Chargée de mission quartier 03 68 98 82 38 valentine.sberro@strasbourg.eu</p>	<p>M. Djamel ROUABAA Délégué de la Préfète 07 85 40 41 19 djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr</p>
QPV AMPÈRE (STRASBOURG)	
<p>Mme Marion OBERLE Chargée de mission quartier 03 68 98 66 64 marion.oberle@strasbourg.eu</p>	<p>M. Djamel ROUABAA Délégué de la Préfète 07 85 40 41 19 djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr</p>
QPV RISLER (STRASBOURG)	
<p>Mme Marion OBERLE Chargée de mission quartier 03 68 98 66 64 marion.oberle@strasbourg.eu</p>	<p>M. Djamel ROUABAA Délégué de la Préfète 07 85 40 41 19 djamel.rouabaa@bas-rhin.gouv.fr</p>

QPV SPACH - ROTTERDAM (STRASBOURG)	
Mme Elodie SEGURA Chargée de mission quartier 03 68 98 91 33 elodie.segura@strasbourg.eu	Mme Françoise NASSANY Déléguée de la Préfète 06 76 10 43 26 francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr
QPV JURA - CITADELLE (STRASBOURG)	
Mme Pauline LEVAIN Chargée de mission quartier 03 68 98 91 39 pauline.levain@strasbourg.eu	Mme Françoise NASSANY Déléguée de la Préfète 06 76 10 43 26 francoise.nassany@bas-rhin.gouv.fr

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE
DÉLÉGATION TERRITORIALE EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG M. Mehdi EPLE Référent de la Politique de la ville 03 69 33 20 97 - 06 15 58 46 76 mehdi.eple@alsace.eu M. Thibaut PAPIRER Chargé de mission thibaut.papirer@alsace.eu
RÉGION GRAND EST
MAISON DE LA RÉGION DE STRASBOURG M. Maxime CORMERAIS Développeur de projet de territoire 03 88 15 38 99 maxime.cormerais@grandest.fr
CAF DU BAS-RHIN
DIRECTION DE L' ACTION TERRITORIALE Mme Nadia GANGLOFF Référente dispositifs 03 88 37 76 11 nadia.gangloff@caf67.caf.fr

Ville et Eurométropole de Strasbourg

Direction Urbanisme et Territoires - Direction de projet Politique de la ville

+33 (0)3 68 98 22 63 / contratdeville@strasbourg.eu